



Dégât des eaux toiture - locataire - assurance

Par petitbonhomme

Bonjour,

J'ai une question concernant un dégât des eaux.

Je suis locataire de mon logement. Depuis 2 jours, des traces d'infiltration sont apparues au plafond donnant sur le toit. L'écoulement ayant eu lieu durant une pluie, il y a vraisemblablement une fuite au niveau du toit.

J'ai contacté de suite le bailleur, celui-ci m'a informé avoir mandaté un artisan pour le toit et a informé l'assurance du propriétaire. Il m'invite de mon côté à déclarer le sinistre auprès de mon assurance habitation, car la fuite a provoqué quelques petits dégâts au niveau du placo du plafond (cloques et traces d'humidité).

Est-ce que de mon côté je risque de payer des frais ?

Je pense de suite à la franchise de mon assurance habitation. Je veux bien engager mon assurance mais si c'est un problème lié à la vétusté du toit, cela m'embête de devoir déboursier le montant de la franchise pour la prise en charge des réparations des dégâts limités au bien du propriétaire (placo + isolation).

Merci pour vos réponses

Par isernon

bonjour,

je pense que vous devez déclarer ce sinistre à votre assurance puisqu'il y a des dommages dans votre appartement loué.

si vous n'êtes pas responsable de ce dégâts des eaux, il n'y a aucune raison que vous payez une franchise.

je crois comprendre qu'il s'agit d'une maison individuelle.

salutations

Par Isadore

Bonjour,

Si le problème est dû à la vétusté et pas à une dégradation ou un défaut d'entretien de votre part ce sera à la charge de votre bailleur.

Si ça vient du toit c'est sans doute un problème dont vous n'êtes pas responsable, je suppose que vous n'avez pas grimpé sur le toit pour retirer des tuiles.

Déclarer ce sinistre à votre assureur sera utile, l'assureur au plus de moyens que vous pour défendre vos intérêts (qui sont les siens). Vous avez peut-être même l'obligation contractuelle de déclarer un dégât des eaux à votre assureur.

Déclarer ce sinistre revient simplement à informer votre assureur, cela ne veut pas dire en assumer la responsabilité.